



Le Travail

et LA VIE SYNDICALE

5c

VOLUME XVIII — No 11

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL, NOVEMBRE 1942

Mise en garde aux ouvriers de la province

On veut détruire les Syndicats Catholiques Nationaux

Directives énergiques du Président de la C. T. C. C., M. Alfred Charpentier

Depuis six mois une attaque formidable concertée est livrée contre les Syndicats nationaux catholiques. La Fédération américaine du travail et le Congrès canadien du travail alias C.I.O., se donnent la main pour détruire la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Visiblement, les Syndicats nationaux catholiques sont l'objet d'assauts sans précédent de la part de leurs adversaires sur presque tous les points de la province. Que cela ne signifie-t-il pas...? Qu'un mot d'ordre fut donné, semble-t-il, pour dénationaliser les ouvriers canadiens-français qui forment la vaste majorité des Syndicats nationaux catholiques. Pourtant notre mouvement n'est pas foncièrement racial, mais avant tout chrétien; il ne vise qu'un but: transposer les principes de justice et de charité chrétienne dans les relations journalières entre employeurs et travailleurs. De cette vérité nos adversaires n'en ont cure. A la faveur de la guerre tous les moyens leur sont bons pour déprécier la valeur des Syndicats nationaux catholiques et dénigrer leurs oeuvres.

Aux ouvriers ils promettent plus que nos Syndicats leur ont donné ou pourraient leur obtenir; ils se gardent de citer les exemples nombreux dans la province où ils les ont trompés et déçus. Que leur importe les promesses fallacieuses, le mépris des décrets et lois, si par là ils peuvent grossir facilement leurs effectifs!

D'autre part sous le manteau de la coopération avec les employeurs, pour intensifier la production de guerre, nos adversaires se créent des sympathies auprès de nombre d'employeurs comme auprès des autorités fédérales. Et cela leur est un énorme appoint dans la lutte qu'ils livrent contre les Syndicats nationaux catholiques.

Fort de ces appuis, nos adversaires s'évertuent à provoquer des votes dans les ateliers pour faire choisir aux ouvriers l'organisation qui devrait les représenter auprès des employeurs. Que les ouvriers d'une industrie, dans un endroit donné, soient déjà totalement ou partiellement organisés dans un syndicat national catholique, si nos adversaires voient la chance d'exploiter à leur avantage quelque difficulté avec laquelle est au prise notre syndicat, aussitôt tous les moyens sont mis en oeuvre pour supplanter notre syndicat. Après une basse cabale de quelques semaines ou de quelques mois, selon le cas, les ouvriers apprennent un bon matin que le Gouvernement fédéral va être appelé ou a été appelé à les faire voter sur l'organisation de leur choix. Peu de temps après arrive un envoyé du ministère fédéral du Travail pour procéder au vote. Si l'employeur est sympathique à l'organisation rivale qui a demandé le vote, il va tout faire pour aider au succès du vote du

côté qu'il préfère; s'il lui est antipathique, il ignore souvent qu'il peut s'opposer à ce vote, mais même s'il le sait, il croit souvent mieux, dans les circonstances présentes de la guerre, de laisser prendre le vote. Et le résultat à prouvé à date qu'il est généralement favorable à l'organisation dont la propagande est à base de procédés malhonnêtes envers les Syndicats nationaux catholiques.

Il faut s'insurger de toutes nos forces contre cette pratique du vote de représentation, "representation vote", mise en vogue depuis un an par Ottawa, dans les usines de guerre. Elle est devenue une farce cruelle. Autorisée par aucun texte juridique elle est devenue une arme de chantage extrêmement dangereuse dans les mains d'organiseurs ouvriers sans scrupule. Il faut absolument que le Gouvernement fédéral mette fin à cette pratique qui donne lieu à de la surenchère syndicale, à des appels aux passions humaines qu'il convient d'éviter à tout prix en temps de guerre. Nous crions de toutes nos forces au gouvernement de retirer cette arme dangereuse des mains d'organisations indignes qui recherchent plus leur puissance pour dominer qu'à servir les vrais intérêts des ouvriers de cette province.

Partout dans la C.T.C.C. clamons hautement notre opposition au vote dans les usines tant que le gouvernement fédéral n'aura pas régulièrement statué en la matière, tant qu'une législation officielle, équitablement conçue, n'aura pas été rendue publique et connue de tout le monde industriel.

Partout dans la C.T.C.C. opposons-nous à ce qu'aucun vote ne soit autorisé, particulièrement dans les usines où existe déjà une entente contractuelle entre les employeurs et une organisation ouvrière. C'est le cas de certains de nos syndicats catholiques dans le textile, l'aluminium, la pulpe, etc., où les adversaires tentent de forcer un vote. Partout dans notre mouvement où cela se présente il faut défendre le droit à la vie de nos syndicats, le droit à la vie souvent du premier occupant. Si par impossible un vote devait être autorisé à Ottawa, revendiquons le droit d'être représenté sur le comité de négociation quoi qu'il advienne du vote. Nous en sommes rendus là, quoi qu'il advienne, oui, même minoritaires dans certaines usines, nos Syndicats doivent conserver leurs cadres, leur droit à la vie, pour faire briller les vérités sociales chrétiennes pour défendre les libertés démocratiques, le respect des minorités légitimes et bien constituées et enfin pour sauvegarder le droit des droits, qu'est la liberté syndicale!

Tous ces droits réclamons-les, non seulement à l'occasion d'un vote au stage initial, c'est-à-dire lorsque ce vote a été obtenu pré-

(Suite à la page 10)

La mesure est pleine!

Farce tragique qui doit finir

Que ceux qui représentent l'autorité suprême et qui sont placés à la tête de nos corps publics se permettent dans l'accomplissement de leurs devoirs de chefs, le moindre accroc aux règles du bon sens, de la justice et de la saine raison, il peut s'ensuivre pour la masse des gouvernés un malaise grave qui aboutira quelquefois, lorsque la mesure déborde, à l'émeute ou à la révolution.

C'est ainsi qu'en libérant en plein temps de guerre, les chefs communistes, considérés depuis nombre d'années comme dangereux, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de la Justice, a posé là un de ces actes qui peut être la source de désordres très graves, tant il choque le bon sens.

En permettant à ces gens reconnus depuis longtemps comme des empoisonneurs de l'esprit public de venir de nouveau servir hypocritement leurs mets diaboliques à notre population, le gouvernement s'expose à voir les honnêtes gens s'indigner à ce point de mettre eux-mêmes à la raison ces cuisiniers de malheur!

Ne nous le cachons pas! Les vrais Canadiens, conscients de la situation, ne voudront pas avec raison tolérer qu'une "gang" de poltrons communistes qui ont dénoncé la guerre avant juin 1941 et se sont alors cachés glorieusement dans les bois, viennent aujourd'hui à la faveur de la participation russe placer les bombes qui feront sauter les institutions canadiennes.

Les patriotes sincères n'endureront pas qu'une poignée de gueulars, préoccupés plus de la propagande communiste que de la défense du Canada, viennent aujourd'hui, en primaires qu'ils sont, leur faire la leçon sur la manière de servir le Canada. Ça, non!

La jeunesse en particulier, prête à donner sa vie pour réparer les erreurs du passé et édifier un monde où les principes très chrétiens de justice et de charité seront à l'honneur, ne supportera pas qu'on sabote la valeur même de leurs sacrifices en semant actuellement, et sous le couvert des lois, les germes pernicieux de l'athéisme!

Le 10 novembre dernier, les autorités publiques ont permis ou toléré dans la ville de Montréal, au marché Atwater, une manifestation célébrant le 25ème anniversaire de la Révolution Communiste.

C'est là, en ce temps de guerre, une insulte au bon sens. D'une part exhorter nos gens à se battre pour la chrétienté et la démocratie, et d'autre part laisser célébrer une Révolution qui a implanté en Russie un régime athée et antidémocratique, est-ce là chose logique?

On voudrait créer la confusion dans les esprits, provoquer la haine et la division parmi notre population, qu'on ne s'y prendrait pas autrement!

A cette assemblée du marché Atwater, tous les orateurs étaient de ces chefs communistes libérés ou sortis de l'illégalité sous la condition expresse de cesser toute propagande pour leur parti et de travailler à l'effort de guerre.

Fêter l'anniversaire d'un massacre général qui a instauré dans un pays étranger un régime de terreur; donner à cet événement sanglant le sens d'une libération populaire, ce n'est pas précisément travailler pour gagner la guerre!

Amasser de l'argent tel qu'on l'a fait à cette manifestation afin d'organiser une campagne pour faire lever l'interdiction sur le parti communiste, ce n'est pas encore là précisément travailler pour la guerre!

Vendre ou distribuer des brochures louangeant le régime soviétique ou attaquant sauvagement la plupart des organisations canadiennes-françaises en les traitant de fascistes, ce n'est surtout pas là travailler pour l'effort de guerre!

Notre effort de guerre ne pourra se poursuivre que dans l'ordre et la paix!

De sérieuses représentations ont été faites aux autorités pour que les semeurs de discorde soient mis à la raison.

(Suite à la page 5)

Hommage aux Syndicats de St-Jean et Iberville (Voir page 5, 6 et 7)

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

Le parti travailliste anglais...

met en garde et prie le public de se défier du communisme. Le parti communiste n'appuie l'effort de guerre qu'à cause de la Russie. Il en profite pour s'affilier les gens et des hommes politiques isolés. Ne pas confondre parti communiste et collaboration avec la Russie.

The Gazette, septembre 21, 1942.

Le problème national

Au Canada, le problème for the duration est de déterminer la ligne de démarcation entre l'effort militaire et l'effort civil essentiel.

Problème complexe parce que le Canada est un réservoir de matières premières et un fournisseur de matériel de guerre.

A cause du passé, l'idée que le Canada peut et doit fournir un certain nombre de troupes de première ligne pour outremer, est naturelle.

Maintenant, nous avons à faire face au problème de 1942-43 et non à celui de 1914-18. A date, l'effort national a produit des résultats. Pour l'avenir, les décisions devront s'appuyer sur un calcul soigné des besoins. Labour priorities are with us.

Le temps est venu d'une coordination plus poussée dans le détail. On ne pourra porter des fardeaux plus lourds qu'en répartissant le poids scientifiquement et en introduisant la mobilité du travail au delà de tout ce qu'on a pu prévoir.

Editorially Speaking, The National Problem, *Canadian Chemistry and Process Industries*, Vol. XXVI, N. 9 (Sept. 1942) p. 509.

Ferments de haine

Moins que jamais, il ne faut de la haine; plus que jamais, il faut de la concorde. Si l'on reproche mal aux ouvriers leurs revendications: semaine de 40 heures, meilleurs salaires..., les qualifiant de saboteurs; si d'autre part, on qualifie les patrons de traîtres, livrant leurs brevets à l'ennemi..., on sème la haine.

Benjamin M. Selekman, The Strategy of Hate, *Harvard Business Review*, Vol. XX, n. 4 (Summer 1942) p. 393-401.

Utilisez l'entreprise privée!

Tel est l'avis d'un industriel bien connu, sir Francis Joseph Bart., K.B.E.

L'entreprise privée se décrit: l'homme qui cherche un client et s'efforce de le bien servir.

Quelles sont ses caractéristiques? Elle court des risques. Elle voit à ce que quelque chose soit fait. Qu'il soit fait meilleur marché que lorsqu'il est fait par l'Etat. Après que le travail est fait, elle verse à l'Etat une partie de ses profits sous forme de taxe. Elle fait du travail pendant que des gouvernements et des comités en parleraient encore et chercheraient le meilleur moyen de l'exécuter.

Peut-elle prévenir le chômage généralisé? Non, et les gouvernements non plus.

Le meilleur exemple des avantages de l'entreprise privée est le suivant: ce sont les profits de l'entreprise privée sous forme de placements à l'étranger qui

nous (les Anglais) ont fait passer au travers 1914-1918 et qui nous ont permis depuis 1939 de payer nourriture et munitions venues des Etats-Unis et d'autres pays.

Voici un test mordant: Le gouvernement fait-il le travail mieux et à meilleur compte que l'industrie privée?

En temps de guerre, le gouvernement peut diriger une entreprise, car, il faut faire vite. Mais, en d'autres temps, non, car il ignore le prix de l'argent, ce qu'il coûte de pleurs et de sueurs.

Sir F. G. Bart., K.B.E., Use Private Enterprise, *The British Expert Gazette*, Vol XXXV, (sept. 1942) p. 27.

Les pressions du temps de guerre

Ceux qui ont commencé le conflit pour le maintien d'un genre traditionnel de vivre, s'aperçoivent maintenant qu'il s'agit de principes plus que de conditions de vie.

La guerre nous a appris, entre autres choses, l'insuffisance de nos tentatives pour la solution des problèmes sociaux et nationaux. Il est maintenant évident que nous n'avons pas apporté aux sciences sociales en relation avec l'Etat, l'attention requise.

Le travail organisé et les bureaux de direction doivent s'orienter vers une meilleure compréhension et un meilleur accord. Les services de la médecine et de l'hygiène sont mieux appréciés. Les individus reconnaissent que plus de contrôle est nécessaire pour guider leur travail et qu'une parfaite liberté de mouvement est inefficace. Les hôpitaux font face à des problèmes économiques et constatent que la charité — système du bas salaire et des longues heures — faillit à la tâche en cas d'urgence parce que basée sur une étude inadéquate des questions. De locaux qu'ils étaient, les salaires ont tendance à devenir nationaux. L'individualisme cède à l'esprit d'équipe.

Les cas d'urgence qui ne détruisent pas deviennent de bons professeurs.

Editorially Speaking, changed Attitude Induced by War-Time Pressures, *Canadian Chemistry and Process Industries*, Vol. XXVI, n. 9 (sept. 1942) p. 509.

Souveraineté et paix

Un règlement local n'a rien de stable, ni de final. Que nous le voulions ou non, le monde moderne est un tout. En conséquence une politique adoptée dans un hémisphère, quelle que soit sa valeur au point de vue défense, ne portera tous ses fruits que lorsque les autres continents se seront de même organisés sur une base d'étroite interdépendance. La souveraineté des Etats ne doit jamais entrer en conflit avec le bien commun de la race humaine.

Ezequiel Padilla, Sovereignty and Peace, *Foreign Affairs*, Vol. 21, n. 1 (oct. 1942) 1-10.

A lire

Foreign Affairs, oct. 1942, Education for Conquest: the Japanese Way, by C. BURNELL OLDS, p. 34-43. L'âme de l'éducation au Japon. Education puissante. Le monde doit en tenir compte maintenant et devra

en tenir compte à l'avenir.

The American Economic Review, sept. 1942, Price Control and Rationing. Sous cette rubrique, quatre auteurs ont traité du contrôle des prix et du rationnement à quatre points de vue différents. *Some Aspects of Price Control and Rationing. How to Ration Consumers' Goods and Control their Prices. General Expenditure Rationing with Reference to the Kalecki Plan. Subsidies and Price Control*, pp. 486-538.

Le Bulletin de la Chambre de commerce du district de Montréal et de la Chambre des Jeunes, sept. 1942. Une causerie de FRANÇOIS-ALBERT ANGERS, L.S.C., prononcée devant les délégués de LaSarre sur les *Coopératives*, sur la coopération et l'après-guerre.

Harvard Business Review, C. CANBY BALDERSTON, The Wage-Setting Dilemma, Vol. XX, n. 4 (Summer 1942). Ce qui intéresse l'ouvrier, c'est d'établir son "standard" de vie en se disant: Je puis compter sur tels revenus chaque année. Tandis que le patron doit savoir ce que chaque objet fabriqué coûte de main-d'oeuvre. L'ouvrier veut être sûr de son emploi et de son salaire. Le patron devant ses enveloppes de paie songe à la permanence, à la survie de sa firme et aux fluctuations de la production et des prix de vente. D'où le problème étudié ici avec chiffres à l'appui.

The Annals, vol. 223, sept. 1942, est consacré entièrement

aux problèmes des minorités. Quelques pages traitent des Canadiens français. THOMAS V. KALIJARVI, French Canadians in United States, pp. 132-138.

The Economist, vol. 143, sept. 19, 1942, Reflections on the TUC. L'hebdomadaire anglais apprécie l'attitude du Congrès des Unions ouvrières de 1942, Trade Union Congress, p. 353.

The Economist, vol. 143, sept. 12, 1942, le reportage d'un correspondant spécial sur les richesses pétrolifères de Roumanie. *Roumanian Oil*, p. 333-4.

Revue internationale du travail, vol. 46, n. 4 (oct. 1942), Dr JUAN PAUL PICHETTO, Législation sociale en Argentine à l'heure actuelle. — La réglementation de la durée du travail en France.

Une solution aux problèmes de guerre et d'après-guerre

Le problème financier fondamental de notre économie de guerre vient du fait que la nation utilise des quantités considérables d'armements et de service militaires dont la population ne veut pas payer tous les frais.

Un équilibre économique se maintient lorsque l'argent payé par les producteurs est réabsorbé quand les marchandises sont vendues. Si le montant payé pour les marchandises dépasse celui payé pour leur production, il y a inflation; si au contraire il est moindre que le coût de production, il y a déflation.

(Suite à la page 10)

Le Travail et la Vie Syndicale

Organe mensuel officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada

Directeur:

Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.
Chef de la publicité.

Chef de la Rédaction:
J.-E.-A. Pin

Collaborateurs:

Alfred Charpentier: président de la C.T.C.C.
Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.
L'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C.T.C.C.
L'abbé Lucien Valois, assist.-aumônier

Questions économiques:

F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique

Revue des journaux et périodiques:
L'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur:

Yvon Meunier, L.S.C.

Aviseur légal:

Maurice Julien, avocat.

Rédaction et administration:
1231 est, de Montigny — Tél.: FA. 3084

Abonnement:

Un an . . . 0.60, le numéro 5 sous

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL

IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOLICO-NATIONAUX
MONTREAL CAN.



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,
Sous-ministre

Questions Economiques

Les lecteurs désireux de voir traiter ici certaines questions, d'obtenir des détails supplémentaires sur les sujets étudiés ou de discuter les opinions de l'auteur, sont priés d'écrire au signataire, à 535, avenue Viger, Montréal.

Progrès techniques et hausse du salaire

Le progrès technique peut servir la classe ouvrière, fort bien! Mais jusqu'où peut-on aller avec cela? m'a-t-on demandé. Y a-t-il un plafond à la hausse des salaires dans les entreprises où le rendement du travail est accru par une forte rationalisation?

Poser cette question, c'est en fait demander s'il existe une limite au progrès technique. Car de chaque augmentation dans le rendement du travail résulte une réduction du prix de revient qui peut permettre à la fois une élévation du salaire, une diminution du prix de vente et un accroissement des revenus du capital et de l'entrepreneur, ou l'une ou deux des trois possibilités seulement.

Quant au salaire, il s'agit d'abord de savoir, dans chaque cas, à quelle proportion il aura droit ou pourra compter de cette compression du prix de revient. La réponse chiffrée à cette question variera avec chaque circonstance. Mais en principe, on peut la ramener à ceci selon que l'on se place sous l'angle **droit** ou sous l'angle **avantages pratiques maximums**.

En droit, l'ouvrier ne saurait exiger tout le produit des économies réalisées, ainsi que le prétendent des marxistes. Le patron a indiscutablement, lui aussi, droit à une part proportionnée au rôle qu'il a joué dans la mise en oeuvre du nouveau progrès.

Sur le terrain pratique, l'ouvrier n'y gagnera pas davantage à vouloir tout garder. Ce qu'il doit rechercher, c'est le maximum d'augmentation compatible avec une satisfaction suffisante du patron pour qu'il soit encouragé à continuer dans la voie du progrès et avec le bas prix nécessaire au consommateur pour l'inciter à l'achat du surplus de production résultant du rendement accru.

Si, en effet, l'ouvrier laisse si petite la part du patron que celui-ci estime qu'il ne vaut plus la peine d'encourager la recherche de nouvelles formules, il y aura peut-être gain immédiat pour l'ouvrier, mais au prix de toutes les améliorations que la recherche stimulée peut lui procurer dans l'avenir.

Si, par contre, c'est la part du consommateur qui est rognée, la production ne se vendra pas et il faudra abandonner à brève échéance les avantages acquis. Cela se traduira alors par l'augmentation du chômage, c'est-à-dire que c'est en enlevant du travail à certains de leurs compagnons que les ouvriers se seront acquis le maximum de hausse du salaire.

Ajoutons ici, incidemment, que les mêmes inconvénients résulteront de profits exagérés pris par les patrons au dépens des consommateurs, de sorte que les ouvriers sont, au plus haut point, intéressés à ce que cela ne se produise pas. Et qu'à condition qu'il le fasse d'une façon sérieuse, après analyse complète de la situation et avec tous les faits et les chiffres bien en mains, on ne saurait leur contester le droit de surveiller les profits des patrons, dont ils feront doublement les frais en cas d'exagération (non seulement salaires plus bas, mais diminution de la quantité de travail disponible par la diminution des ventes).

Enfin, disons aussi que l'ouvrier a à choisir, pour sa part, entre l'augmentation du salaire et la diminution des heures de travail. Cette option en faveur des loisirs peut d'ailleurs, à un moment donné, s'imposer comme une nécessité. Car au fur et à mesure qu'avec les progrès, les besoins se multiplient, il faut à chacun plus de temps pour pouvoir utiliser — c'est-à-dire consommer — tout ce qu'on fabrique pour lui. Si on ne le lui donne pas ou s'il ne le prend pas, il vient à ne plus avoir le temps de dépenser tout ce qu'il gagne et, par suite, la production et avec elle les progrès techniques s'arrêtent d'eux-mêmes.

Les limites absolues du progrès technique

Cela nous amène au problème de la limite des progrès techniques, c'est-à-dire, par la limite de l'amélioration matérielle de l'humanité, à la limite même de l'accroissement réel de toutes les catégories de revenus, y compris le salaire.

En théorie, il n'y a que deux limites indépendantes de la volonté de l'homme. La première et la plus immédiate, c'est la capacité du cerveau humain à découvrir de nouvelles améliorations, la rapidité aussi avec laquelle il peut y arriver. Et c'est parce que l'homme n'est pas une mécanique, parce que son cerveau a souvent besoin de s'appuyer sur l'intérêt pour travailler, surtout dans l'ordre des recherches à fins purement matérielles, que j'ai dit aux ouvriers dans une précédente chronique, que j'ai répété dans celle-ci, qu'ils ne doivent pas tuer la poule aux oeufs d'or, qu'ils doivent laisser à celui qui découvre et à celui qui l'incite à découvrir (le patron) une part suffisante des améliorations.

Quant à la seconde, nous l'avons effleurée tout à l'heure: ce serait la situation d'un monde où l'homme aurait réduit le travail à son minimum possible et qui, tout le reste de son temps, serait occupé à consommer. Comme, il n'y a que 24 heures par jour et 365 jours par année, il faudrait bien s'arrêter de produire plus pour un monde qui n'aurait pas le temps de consommer plus.

Nous n'en sommes pas encore là, mais il est possible que nous n'en soyons pas si loin que nous le pensions. Songeons qu'avant la guerre, l'on parlait sérieusement aux Etats-Unis de la journée de six heures. Pourra-t-on vraiment en arriver à ne travailler que quatre ou deux ou une heure par jour? C'est le secret de demain et il serait maladroit de soutenir que non: nous en avons tant vu depuis moins de deux siècles! Mais tout de même... on conçoit mal que les machines puissent en arriver à tourner sans avoir besoin de la surveillance de l'homme.

Quand, de toute façon, nous en serons-là, alors la hausse du salaire ne sera plus possible que par une meilleure répartition des revenus, c'est-à-dire en enlevant aux non salariés ce qu'ils gagnent de trop. D'ici là, la meilleure voie reste celle du progrès, même si l'autre ne doit pas être dédaignée.

En attendant toutefois, une leçon pratique et immédiate se dégage de cette seconde constatation: en refusant d'accompagner le progrès technique d'une diminution des heures de travail, les patrons rapprocheraient cette limite plus qu'ils ne le devraient et retarderaient par suite l'amélioration du sort matériel des masses.

Sans doute, ils concourraient à maintenir la produc-

tion à un niveau plus élevé, mais pour des gens qui n'auraient pas le temps de la consommer (surproduction), quand au surplus il n'arrive pas qu'ils n'ont pas le moyen de l'acheter parce que les prix ont été maintenus trop élevés.

Je ne prétends pas justifier par là toutes les demandes ouvrières de réduction des heures de travail. Mais le principe reste tout de même là, et il est normal que les ouvriers s'en prévalent. A condition toutefois que leurs revendications soient assises sur des données exactes, que seule peut fournir une étude approfondie de la question, étude dont les mouvements syndicaux ne se préoccupent pas toujours assez.

Les autres limites

Outre ces limites absolues, nombre d'autres peuvent être le fait des hommes, pour des motifs justifiés ou non. Nous en avons déjà vu quelques-unes cette fois-ci ou antérieurement: opposition des ouvriers au machinisme, insuffisance de réduction des heures de travail, insuffisance du salaire ou de-la baisse des prix. On pourrait en ajouter d'autres, comme la résistance des entreprises déjà établies à l'introduction de nouvelles découvertes (parfois raisonnable, car la guerre nous a appris que celui qui passe son temps à changer ses modèles ne fabrique rien).

Toutes, elles se traduisent par un retard dans les possibilités de hausse du niveau réel des salaires. Et ce qu'il est important de signaler à leur sujet, pour mettre une conclusion pratique à cet article, c'est qu'il en résulte invariablement de la surproduction, du désordre économique. Les crises, on le conçoit facilement, entravent considérablement le progrès technique: là où il y a surproduction, on est mal venu d'accroître les rendements.

C'est pourquoi les ouvriers sont les premiers intéressés à



La huche pleine!
Politique de sécurité sociale. On y vient: nous, nous la prêchons depuis 1899. Nos RENTES VIAGÈRES, c'est le vivre et le couvert pour le reste de nos jours. Quel est votre âge? Vous pouvez toucher la vôtre le mois prochain, si vous voulez.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue S. - Jacques
Montréal - HArbour 3291

l'établissement d'un régime qui, comme le corporatisme social, en empêchant les abus et en modérant les fluctuations cycliques (crises), facilitera la mise en oeuvre des nouveautés techniques et en activera la découverte.

François-Albert ANGERS,
professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales

Tannerie : 4900, rue Iberville
Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :
939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

MASONITE
TEN TEST
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny
Téléphone :
CH. 1300
Montréal

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

Chronique des Employés de l'Industrie de l'Automobile

On peut augmenter le salaire

Quand l'employé est promu à une classe plus élevée

Le Décret relatif aux salaires et aux indemnités de vie chère (C.P. 8253) permet d'augmenter les salaires des employés qui sont promus d'une classe de compétence à une classe plus élevée. Voici, à ce sujet, ce que dit l'ordonnance fédérale : "Toutefois, le salaire versé à tout employé est sujet à rectification lors de l'avancement de cet employé à un poste plus élevé dans la même catégorie d'emploi. Par exemple: mécanicien de deuxième classe à mécanicien de première classe. (R. A. no 7, F, ii).

Cette disposition de l'ordonnance (C.P. 8253) signifie que les employés de garages assujettis au "Contrat de Travail de l'Industrie de l'Automobile de Montréal et du District" peuvent obtenir un salaire plus élevé si, à la suite de nouveaux examens, ils sont classés dans une catégorie plus élevée qu'auparavant. Ce changement de salaire ne constitue pas une augmentation défendue par l'ordonnance et n'est pas considéré non plus comme un boni de vie chère autorisé par la même ordonnance. C'est simplement une majoration du salaire de base de l'employé nécessitée par son avancement dans le métier et faite en conformité avec la disposition citée plus haut.

Par conséquent, les employés de garages qui croiraient avoir acquis une plus grande compétence dans leur métier depuis l'émission de la carte de compétence qu'ils détiennent actuellement auraient tout avantage à considérer si la classe indiquée sur leur carte est bien conforme à leur compétence réelle. Si elle ne l'est pas, ils ont le droit de demander à subir un nouvel examen. Ils n'ont pour cela qu'à adresser leur demande à une union d'employés de l'industrie de l'automobile, qui la fera parvenir au Comité paritaire de l'Industrie de l'Automobile de Montréal afin que cet examen leur soit accordé sans délai. Il est nécessaire toutefois que le dernier examen date d'au moins six mois.

Les employés engagés dans l'un des métiers de la mécanique seront avisés de la date à laquelle ils devront se présenter devant le Bureau des Examineurs. Pour les employés des métiers de la carrosserie, des inspecteurs de métier

iront leur faire subir les examens pratiques au lieu même de leur travail.

Si les examens sont satisfaisants, une nouvelle carte de compétence leur sera accordée et ils seront ainsi promus à une catégorie plus élevée dans le métier qu'ils pratiquent. Cet avancement leur donnera immédiatement droit au taux de salaire établi par le contrat de travail pour les employés de cette classe plus élevée.

Que tous les employés de l'industrie de l'automobile prennent donc la peine de considérer si la compétence indiquée sur leur carte est bien conforme à leur compétence. Si elle ne l'est pas, qu'ils en avisent tout de suite le "Syndicat de l'Auto-Voiture". Cette association d'employés verra à ce qu'il soit fait droit à leur demande sans retard.

Tous les employés de l'industrie de l'automobile sont invités à assister aux assemblées régulières des associations ouvrières des employés

de l'automobile; pour le "Syndicat de l'Auto-Voiture" le 2ème et le 4ème mercredi de chaque mois, à 1231 rue De Montigny est, et pour le "National Garage Workers Union, le 3ème vendredi du mois, à

H.-T. LACHAPPELLE,
président du Syndicat
de l'Auto-Voiture

Bulletin d'abonnement :

LE TRAVAIL ET LA VIE SYNDICALE

Organe officiel de la C.T.C.C.

1231 est, de Montigny, Montréal.

Vous trouverez ci-inclus \$..... pour un abonnement de..... an à votre journal.

Nom

Adresse

Abonnement : 12 mois \$0.60 — 24 mois \$1.00

Rapport soumis au Congrès de la C. T. C. C.

(Suite et fin)

Législations à demander

En ce temps de guerre rien n'a plus frappé l'esprit de tout le monde, particulièrement chez les ouvriers, que la disparité du coût de la vie entre les différentes régions du pays et même d'une province. La politique du boni de vie chère a, plus qu'aucun autre facteur, centré l'esprit du peuple sur ce point capital. Combien vivement aussi de partout, fut et est encore critiqué le Bureau fédéral des statistiques dans sa prétention que le coût de la vie n'a augmenté que de 17 pour cent depuis 3 ans, comme moyenne pour tout le pays. L'on proteste que dans certaines régions, il a atteint 37 pour cent. Cela peut être absolument vrai. C'est pour cela que la C.T.C.C. a demandé une révision du mécanisme fédéral en vertu duquel est déterminé l'indice du coût de la vie au pays en même temps qu'elle a demandé au gouvernement provincial la création d'un bureau provincial de l'indice du coût de la vie.

Bien que soit indéniable la disparité du coût de la vie entre les diverses régions du pays, il est étrange de constater la tendance qui s'accuse en certains milieux ouvriers de réclamer des salaires uniformes à travers tout le pays pour certaines industries, notamment dans les industries de guerre. Le Conseil national du travail est assailli de telles demandes, de même le Conseil régional de la province de Québec.

* * *

A la C.T.C.C. de prévoir autant que possible la base saine sur laquelle asseoir les futures relations fédérales-provinciales en matière de salaires minima, de durée de travail, de droit syndical, de placement, d'assurance, etc. Une chose est certaine: la C.T.C.C. se doit de proclamer immédiatement sa détermination d'exiger, à l'après-guerre, le retour à l'autonomie provinciale absolue en matière de contrat de travail et en matière de droit syndical professionnel.

Pour la survie du syndicalisme catholique national, pour qu'il atteigne sa pleine expansion, pour réaliser en notre province l'organisation corporative et coopérative sous toutes ses formes prônées par l'Eglise même, il est fondamental que le gouvernement provincial, après la guerre, recouvre sa souveraine juridiction particulièrement sur ces deux points de la législation sociale.

Parmi les travailleurs organisés de la province, la C.T.C.C. est la seule centrale ouvrière qui s'achemine méthodiquement vers cette double réalisation. Dans les deux domaines ses oeuvres sont manifestes: d'une part 65 conventions collectives de travail en vertu de la loi des conventions collectives, d'autre part 20 coopératives de consommation fondées depuis 3 ans et, fait sans précédent et révélateur: construction en coopération, depuis un an, de 16 maisons ouvrières par 16 syndiqués de l'amiante à Asbestos.

Le Conseil supérieur du travail qui vient d'avoir sa réunion inaugurale, ce dont nous devons nous réjouir, ne tardera pas, espérons-le, d'aider la C.T.C.C. à préparer les voies au plein épanouissement du corporatisme dans le Québec. Notre province devra être la première à offrir cet exemple au reste du pays. Sans la corporation professionnelle et les coopératives développées à plein, d'abord chez nous, pour ramener le capital et l'industrie au service du bien commun, nous marcherons de ruine en ruine. Nous reconnaitrons ici les paroles encore très récentes de Son Eminence

le Cardinal Villeneuve. Avertissement plus grave peut-il être donné...? Il faut en accepter sérieusement la discipline. Conséquemment la C.T.C.C. se doit de marcher de plus en plus résolument vers le corporatisme et la coopération. Nos études, notre propagande, nos activités syndicales doivent converger de plus en plus méthodiquement vers la réalisation de ces deux fins. Seuls le corporatisme et la coopération pourront éviter au pays ou le socialisme d'état ou la dictature des monopoles qui continuent de croître, deux maux vers lesquels la guerre nous achemine.

Formation syndicale corporative

L'appel à la coopération est plus facilement écouté par nos membres que l'appel au corporatisme. Fonder ou adhérer à une coopérative est plus facile que de former une corporation professionnelle. La première regarde les individus, la seconde intéresse les organismes collectifs (les syndicats) de la profession.

Dans cet ordre d'idées il s'est toutefois produit un progrès sensible dans l'esprit des militants de la C.T.C.C. Il est admis désormais que si l'atelier fermé est une pratique louable à rechercher pacifiquement, il est convenu néanmoins que la liberté syndicale, sous tous ses aspects, demeure un principe souverain, auquel il n'est pas permis de renoncer et que, au-dessus de cela, prime le principe de l'unité professionnelle, tant du côté ouvrier que patronal, pour édifier la vraie corporation dans une industrie.

A côté de cette cohésion des esprits qui s'accusent, des efforts de réforme de structure syndicale se sont produits aussi ces dernières années en vue de généraliser la forme du syndicat industriel. Il est reconnu que le syndicat industriel peut mieux que le syndicat de métier contribuer à réaliser la corporation professionnelle telle que comprise par la sociologie catholique.

Continuons donc intensivement la double formation syndicale et corporative de nos membres. Etudions les voies et moyens à prendre pour vaincre dans chaque industrie les difficultés et obstacles propres à chacune afin d'atteindre le but proposé. Visons pour cela, autant que possible, à rendre provinciales toutes nos conventions collectives de travail.

* * *

La C.T.C.C. réunie en son vingt et unième congrès proclame sa loyauté au pays, sa volonté d'éviter tout arrêt de travail dans la production de guerre, sa détermination de se joindre par l'effort, l'économie, la gêne et la prière à toutes les forces saines du pays, afin d'assurer aux alliés la victoire finale.

Pour des syndicalistes catholiques, comme nous, les motifs de notre effort de guerre sont ceux de tous les patriotes sincères, de tous les croyants convaincus et, en plus, c'est le fait d'être les seuls survivants du syndicalisme chrétien dans le monde, les autres ayant sombré sous les coups du nazisme. Souhaitons que nous en restions les fidèles porte-flambeaux jusqu'au retour de la paix et de la délivrance de nos frères syndiqués des pays conquis.

Notre tâche est immense comme le fut celle des fondateurs de Ville-Marie; mais, nouveaux missionnaires, nous remplirons notre vocation sociale avec une foi inébranlable en la divine Providence.

Fraternellement soumis,

Alfred CHARPENTIER,
Président C.T.C.C.

A nos milliers de clients

Notre assortiment de pièces et d'accessoires pour automobiles, camions, tracteurs et moteurs industriels est abondant et varié: Quels que soient vos besoins nous pouvons les remplir.

"Atelier d'ajustage mécanique"

"MACHINE SHOP SERVICE"

C.-E. PREFONTAINE, prés.

M. PREFONTAINE, sec.-trés.

United Auto Parts Ltd

"25 magasins affiliés à votre service"

BUREAU-CHEF :

3437-45 Ave du Parc

MA. 8151

Pour vous, syndiqués

Les membres de nos Syndicats catholiques de la province de Québec ont-ils réalisé les avantages exceptionnels que l'organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada: **Le Travail et la Vie Syndicale**, leur offre pour mieux faire connaître le syndicalisme; soit les syndicats, les fédérations et la C.T.C.C. elle-même?

Négliger ce moyen mis à la disposition des divers organismes, mais c'est manquer une occasion de poursuivre une campagne de propagande, de défense des principes sur lesquels repose tout le mouvement d'éducation syndicale non seulement parmi les membres, mais encore dans le public; c'est aussi négliger de faire connaître les activités bienfaisantes des syndicats.

Quand on voit que les partis politiques ont leurs organes, que les manufacturiers, les hommes du commerce, les banquiers, les industriels et les Chambres de commerce et maints autres organismes ont aussi leurs organes, et quand on sait qu'ils font tous les sacrifices nécessaires pour les maintenir de plus en plus vigoureux pour le bénéfice des intérêts particuliers et collectifs, on ne peut se défendre de regretter l'indifférence des ouvriers syndiqués pour leur organe qui devrait être dans tous les foyers ouvriers.

On prive ainsi la cause syndicale d'un stimulant puissant, d'une publicité qui vaut plus même que la radio, car chaque numéro du journal reste le compagnon de chaque jour et on peut le consulter à l'occasion.

Le moment semble venu pour tous les syndiqués de contribuer à maintenir le journal en s'y abonnant; le prix d'abonnement n'est que de 60 sous par année. Chaque syndicat devrait voir à ce que ses membres reçoivent régulièrement le journal.

J.-E.-A. PIN

La mesure est pleine...

(Suite de la 1ère page)

Pour notre part, nous avons plusieurs fois mis en garde nos gouvernements et le public sur le danger des menées subversives des communistes.

Avec tous les gens sérieux et honnêtes, nous disons de nouveau qu'il faut que les communistes cessent leurs activités chez nous, si nous voulons que la paix et l'ordre y règnent.

Il est de beaucoup préférable dans ce temps d'effervescence générale que ce soit le gouvernement qui agisse!

Nous souhaitons qu'il le fasse avant qu'il ne soit trop tard, avant que la colère populaire ne se soit exprimée elle-même, et que le public aigri ne se soit fait lui-même justice.

A bons entendeurs saluts!

Alphonse BEGIN



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Le Conseil national du travail
en temps de guerre

Ordonnance Générale

L'Office national canadien de la Statistique a constaté que l'indice du coût de la vie au 1er octobre 1942 s'établissait à 117.8 (116.9, indice révisé), comparativement à 117.9 (117, indice révisé) pour celui du 2 juillet 1942.

L'arrêté en conseil (C.P. 5963) régissant les salaires en temps de guerre, article 48 (iv), stipule:

"Le montant de l'indemnité ne doit être modifié que si l'indice du coût de la vie a monté d'un point entier ou davantage depuis la dernière ordonnance générale du Conseil exigeant l'augmentation ou la diminution du montant de telle indemnité."

L'indice n'ayant pas varié d'un point complet ou davantage depuis le 2 juillet 1942, le Conseil national du travail en temps de guerre, conformément aux dispositions mentionnées de l'arrêté C.P. 5963, décide que les termes de son Ordonnance générale du 4 août 1942 demeureront en vigueur pour la période du 15 novembre 1942 au 15 février 1943, sujet au droit reconnu aux employeurs ou aux travailleurs de réclamer à un conseil du travail en temps de guerre l'autorisation de verser une indemnité de vie chère dont le montant aura été reconnu "juste et raisonnable" par un tel conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil.

Le président du Conseil national du travail en temps de guerre,
HUMPHREY MITCHELL.

Ottawa (Canada),
le 4 novembre 1942.

Les Syndicats de St-Jean à l'honneur

Avec son édition de novembre notre journal inaugure la publication de pages spéciales ayant trait aux groupements syndicaux d'une ville ou d'une région. Ce mois-ci les syndicats de St-Jean et Iberville sont à l'honneur.

Le directeur du journal est heureux de remercier toutes les personnes qui ont bien voulu lui aider dans la préparation de ce numéro.

A M. l'abbé Léopold Gauthier, aumônier des Syndicats de St-Jean, j'offre l'expression de ma sincère gratitude pour tous les services rendus et en particulier

pour la composition du texte sur l'histoire des Syndicats. A tous nos généreux annonceurs nos vifs remerciements.

Nous croyons qu'il est dans l'intérêt du mouvement syndical catholique d'établir, par l'intermédiaire de son journal, des contacts plus intimes entre tous les groupements syndicaux de la province.

C'est en se connaissant mieux que l'on pourra le mieux s'aider. C'est en mettant en lumière les réalisations syndicales d'une région, en y faisant l'inventaire des

forces agissantes, des possibilités et des besoins que nous créerons d'une part une franche émulation entre tous les syndicats et d'autre part un désir sincère d'entraide et de collaboration.

Les syndicats ou conseils centraux des régions ou villes que cette initiative des numéros spéciaux intéresse n'ont qu'à se mettre en communication avec le signataire de cet article; il sera heureux de mettre à leur disposition les pages de leur journal.

Alphonse BEGIN

PATRONS ET OUVRIERS

Pour plus de bonheur

M. MAURICE BOISCLAIR

Nous sommes heureux de publier à l'occasion de ce numéro spécial sur les Syndicats de St-Jean un article de M. Maurice Boisclair, propriétaire-gérant d'une entreprise très florissante de cette ville.

M. Boisclair adresse un message aux patrons et ouvriers; il est sûr que tous tireront profit à lire et à méditer les vérités qu'un homme d'expérience et d'action leur présente avec conviction et sincérité.

LA DIRECTION

PATRONS ET OUVRIERS.

Messieurs les patrons, Messieurs les ouvriers, avons-nous le droit d'attribuer aux circonstances tout le poids de nos succès et de nos malheurs?

N'y a-t-il pas trop d'ouvriers qui sont malheureux?... ceux qui ne pensent qu'à leur salaire... ceux qui ne savent pas économiser... ceux qui recherchent toutes les jouissances... ceux qui considèrent leurs patrons comme des ennemis?

N'y a-t-il pas trop de patrons qui compromettent le succès de leurs entreprises financières? Ceux qui recherchent trop les succès matériels... ceux qui n'accordent pas à leurs employés les attentions voulues... ceux qui négligent leur bonheur temporel et moral?

De tels ouvriers, de tels patrons ne peuvent se comprendre, ne peuvent s'entraider: Ils favorisent involontairement les crises sociales, les doctrines subversives. Les uns et les autres ne peuvent s'attendre à la prospérité et au bonheur



C'est avec ce sourire que M. Boisclair a su se gagner tout les cœurs de ses employés.

dans les conditions difficiles d'aujourd'hui et dans celles encore plus difficiles d'après-guerre.

Le patron qui aime sincèrement ses employés et leur donne le salaire nécessaire, le patron qui favorise la pratique d'une saine moralité et s'intéresse au bonheur personnel et familial de chacun, le patron qui se considère comme le père d'une grande famille, ce patron obtient de chacun de ses hommes un meilleur rendement et il voit ses affaires se développer chaque jour.

D'autre part, l'ouvrier qui répond à la confiance de ce patron et s'intéresse au progrès de l'industrie pour laquelle il travaille; l'ouvrier qui considère son patron comme

un père, l'ouvrier qui est consciencieux et qui a le sens de l'économie et de la collaboration, cet ouvrier ne peut que réussir et est assuré d'avoir un foyer heureux malgré les heures sombres que nous vivons.

L'union entre de tels patrons et ouvriers fait naître la confiance et l'entraide réciproque; elle oppose le front le plus puissant à toutes les difficultés, à toutes les erreurs sociales et économiques elle est le plus sûr garant de la victoire.

Pourquoi ces patrons et ces ouvriers ont-ils tant de succès et de bonheur? C'est parce qu'ils reconnaissent que même dans les affaires matérielles, la première place doit être faite aux valeurs spirituelles; c'est parce qu'ils savent que le travail et l'industrie doivent être un moyen d'ennoblissement et non de dégradation pour l'homme. En un mot, c'est parce que ces patrons et ces ouvriers mettent en pratique le mot d'ordre du Maître de tout bien: "Cherchez le royaume de Dieu d'abord, et le reste vous sera donné par surcroît."

Que le ciel nous donne de ces patrons et de ces ouvriers guidés par ces principes de collaboration! Demain nous pourrions faire face à toute concurrence, dans tous les domaines; demain, nous bâtirons cet ordre nouveau chrétien que prépare la présente guerre.

Maurice BOISCLAIR,
président et gérant général
de la Saint-John Silk.

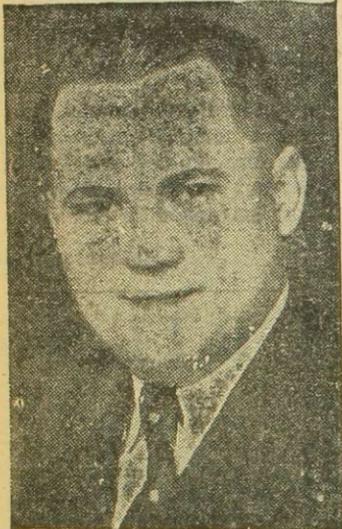
Merci au journal "Le Richelieu" de St-Jean pour sa collaboration.

Hommages de la J. O. C. et de la L. O. C.

La J. O. C. et la L. O. C. de Saint-Jean voient avec plaisir s'établir le syndicalisme catholique dans leur ville. Elles lui offrent leur collaboration la plus entière.

Les Fédérations Jociste et Lociste de St-Jean

Les Syndicats Catholiques et Na



M. Moïse Lebeau, maire de St-Jean, a toujours manifesté son dévouement pour la classe ouvrière. Il est un des plus importants entrepreneurs-peintres de Saint-Jean; patron de plus de 30 ouvriers, il a un atelier fermé avec le Syndicat National de la Construction.

Il est le fidèle ami des ouvriers.

M. Moïse Lebeau, maire de la ville de St-Jean, offre ses meilleurs souhaits aux ouvriers syndiqués

MOÏSE LEBEAU

AGENT DES PRODUITS

SHERWINS-WILLIAMS

LESIEUR & FRERES

- DIRECTEURS DE FUNERAILLES
- NOUVEAUX SALONS MORTUAIRES
- SERVICE D'AMBULANCE

169 Richelieu — ST-JEAN — Téléphone St-Jean 2414

E. BERGER

PLOMBERIE ET CHAUFFAGE
PLUMBING AND STEAMFITTING

199, rue St-Jacques,

St-Jean, P.Q.

Avec les compliments de

Stanley Foisy Enregistré

Distributeurs de peinture "RAMZAY"

163, rue Champlain

ST-JEAN

A. BEAUDRY FILS

Entrepreneurs-électriciens licenciés

Installations, Poêles
Laveuses, Balayeuses
Lampes Laco

Bicyclettes C.C.M.
Accessoires,
Serrures et Clefs.

Téléphone : 3783

235 Jacques-Cartier
SAINT-JEAN, P.Q.

Les villes de Saint-Jean et d'Iberville sont des villes-soeurs, sises l'une en face de l'autre sur les bords de la rivière Richelieu.

Indépendantes dans leur administration municipale, elles forment, au point de vue économique une unité, un tout. Elles se prêtent mutuellement leurs travailleurs, et c'est pourquoi il n'existe qu'une même organisation syndicale pour ces deux villes.

Saint-Jean comprend une population de 15,000 âmes, et Iberville, 5,000

Elles comptent 35 usines, situées surtout à St-Jean. Ces usines exploitent des industries les plus variées, dont les unes sont connues dans tout le pays, telles que l'industrie des machines à coudre Singer, et celle du bas façonné de la St. Johns Silk.

A Iberville se trouvent les industries du granit et des draperies.

Au point de vue commercial, Saint-Jean est le centre de plusieurs comtés.

Depuis la guerre, son importance commerciale s'est accrue.

Depuis longtemps, ville militaire par ses casernes permanentes, Saint-Jean est devenue un centre d'aviation par son école de formation pour les observateurs de l'air et son usine de réparation pour avions.

Le mouvement syndical

Dans ces deux villes, les organisations ouvrières sont récentes. Elles doivent leur naissance surtout à la Loi de la convention collective à extension juridique.

Dès leur début, elles ont reçu de Son Excellence Mgr Forget la plus grande sympathie. Ayant à coeur de voir s'implanter le syndicalisme catholique dans son diocèse, il a mis à leur disposition des aumôniers et sa Centrale catholique. Il leur a toujours accordé la préférence syndicale dans tout contrat de construction qui tombe sous sa juridiction.

NOS CHEFS DES S



De gauche à droite : MM. Maurice Larivière, président du syndicat de l'imprimerie des barbiers; Agnès, secrétaire-archiviste; l'abbé Léopold Gauvreau, directeur du syndicat de l'imprimerie des barbiers.

Actuellement, il y a une entente y existe entre le patron et les employés. Sans Larivière, président; J. Raymond Authier, secrétaire-archiviste; Messier, directeurs.

Le syndicat

Le syndicat des B... Il date de 1935. Il groupe les ouvriers et les employés. Sans Larivière, président; J. Raymond Authier, secrétaire-archiviste; Messier, directeurs.

Il jouit depuis sa création d'une convention collective administrée par le syndicat. Il est affilié à la Fédération des syndicats catholiques.

Le syndicat

En 1936, M. Léon... syndicat. C'était à l'oc...

Avec les compliments de
M. Maurice Boisclair, président de la St. John Silk Co. Ltd de St-Jean.

Il nous a été donné de visiter l'usine de la St. John Silk Co. Ltd. Une entente y existe entre le patron et les employés; c'est la raison pour laquelle nous sommes si heureux de travailler dans celle d'une grande famille.

M. Boisclair s'intéresse non seulement à ses employés mais aussi à leurs intérêts. Chez nous, il a instauré le service de la cantine à la disposition de ses employés.

ST-JOHN SILK

Manufacturiers des bas pour d

ionaux à Saint-Jean et Iberville

CATS A ST-JEAN



ier, président du syndicat catho-
président du syndicat de la consom-
mônier; Joseph Bernier, président
e Larivière, président du syndicat

l'imprimerie de Montréal dont la juridiction s'étend à Saint-Jean. Il est affilié à la Fédération de l'Imprimerie.

M. Joseph Bernier en est le président; M. Georges Hébert, le vice-président; M. Alexandre Bélanger, le secrétaire.

Le syndicat de la construction

C'est également en 1936 que s'est organisé ce syndicat, avec l'aide de la Fédération du Bâtiment, à laquelle il a toujours été affilié.

Sous la direction de ses officiers, il n'a cessé de progresser. Il a un contrat collectif. La plupart des patrons lui ont accordé l'atelier syndical. Les officiers actuels sont: MM. Agna Bachand, président; Dieudonné Paquette, vice-président; H. St-Amand, secrétaire-archiviste; Adhémar Bouthillier, trésorier; Albin Hamel, secrétaire-financier; H. Gagné, sentinelle; Josaphat Davignon, agent d'affaires.

Syndicat du bas façonné

En août 1941, à ces syndicats s'est ajouté celui du bas façonné de la St. Johns Silk. Il comprend tous les employés de cette manufacture par l'atelier syndical. Son ambition est grande. Il veut arriver à avoir un contrat généralisé, et pour cela, il fait appel à tous les centres où se trouve ce genre d'industrie. Il offre son concours pour la formation de syndicats. En attendant une fédération, il s'est affilié à la Confédération. Les officiers sont: MM. Maurice Bernier, président; Gérard Thibodeau, vice-président; Léo Bourque, secrétaire-trésorier; Charles Boucher, secrétaire-archiviste. Pour la formation des chefs, il existe un cercle d'études.

* * *

Le syndicalisme catholique ne restera pas stationnaire à Saint-Jean et Iberville. Il a foi en l'avenir. Il rencontre sur son chemin des obstacles, mais il saura les vaincre.

Aidé des Fédérations et de la Confédération, il espère dans un avenir rapproché occuper une place plus enviable dans le syndicalisme de la province.

des syndicats chez les employés de la construc-

s barbiers

rs fut le premier fondé. Les employeurs, les artisans sont: MM. Isidore Roman, vice-président; e-trésorier; Ernest Laro- bert Thibeault et P.-E.

lation d'une convention n comité paritaire local. des Barbiers.

imprimeurs

ard venait organiser ce n du contrat collectif de

de la St. John Silk. La plus cordiale s ouvriers. M. Boisclair, le propriétaire considère ses ouvriers comme ses a vie dans cette usine est comme

ent aux intérêts matériels de ses intellectuels et moraux. Chose rare l dans son usine et a mis également service médical et d'optique.

En page cinq lire un intéressant message de M. Maurice Boisclair aux patrons et ouvriers.

K CO. Limited

T-JEAN

marques "Châtelaine" et "Claire"



Monsieur le député J.-P. Beaulieu s'est toujours préoccupé du bien-être des ouvriers. En Chambre, lors de la dernière session, il a revendiqué en particulier des conditions plus hygiéniques et plus humaines pour le travail des ouvriers.

Avec les compliments de
J.-P. Beaulieu, M.A.L.
Comptable agréé ST-JEAN

Tél. Bureau 2347 Tél. Rés. 682

J.-Roland Meunier, O.O.D.
Optométriste-Opticien

Optométriste officiel de la St. Johns Silk Co.

191, RUE RICHELIEU, ST-JEAN, QUE.
(EN FACE DU WOOLWORTH)

EMERY TRAHAN PHILIPPE TRAHAN

TRAHAN & FRERE
★ MARCHANDS DE BOIS ★

201, rue Saint-Pierre, Saint-Jean, Qué.

Avec les compliments de

Monarch Bottling Works

MENARD, FRERES, propriétaires
SAINT-JEAN, QUE.

Avec les compliments de

GEORGES ST-GERMAIN

Marchand de chaussures de toutes sortes, valises, articles de sport, bas de soie pour Dames.

Téléphone : 2401 250-252 Richelieu
SAINT-JEAN, P.Q.

MAMANS
Donnez-nous des
chrétiennes.

• LA PAGE DE LA FAMILLE •

PAPAS
Donnez-nous des chrétiens.

Le sacrifice, loi essentielle de la vie familiale chrétienne

par L. VALOIS, ptre

(suite)

C'est sans doute un bonheur immense que celui de deux êtres qui se donnent l'un à l'autre pour toujours, mais il faut ajouter que cette vie commune entraîne, étant donné ce qui est la nature humaine, pécheresse, une foule de renoncements, de sacrifices, de part et d'autre.

Pour maintenir cette union étroite, cette bonne entente des époux, il ne suffit pas de l'amour qui n'est que passion. La passion ne dure pas. Si la bonne entente ne reposait que sur la passion, elle aurait bientôt disparu. Il ne suffit pas davantage d'une certaine harmonie entre les caractères; cette harmonie, pour être moins passagère que la passion, peut néanmoins subir plus d'une atteinte par suite de la continuité des rapports.

"La même âme a des faces multiples; elle n'en présente jamais qu'une seule à la fois. Deux êtres se rencontrent; d'instinct ils présentent chacun celles de leurs faces qui s'harmonisent mutuellement. Mais cela ne peut durer; peu à peu ils se retournent, ils présentent l'un à l'autre une face différente. Forcément, en même temps, la note produite par le contact change de son, et, insensiblement, de l'accord parfait on passe à l'aiguë dissonance. Qui des deux s'est modifié? Aucun. Ils sont ce qu'ils étaient: rien n'a changé en eux, sinon qu'ils se regardaient chacun par une face, et que maintenant ils se regardent par une autre. Ces sortes de revirements se constatent jusque dans le silence. Qui ne connaît le silence harmonieux et le silence discordant, le silence où l'on se comprend et le silence où l'on se méfie?"

Il faut donc que les époux, s'ils veulent remplir leur devoir, sachent supporter les défauts, les faiblesses, les fautes l'un de l'autre, qu'ils s'efforcent de refaire l'entente au plus tôt, après quelque mésintelligence passagère, qu'ils aient contracté l'habitude de la patience, de la bonté, de l'oubli de soi.

(à suivre)

La caisse Populaire

La Caisse Populaire, grâce à ses multiples avantages pour les populations des campagnes et des villes et pour les ouvriers en particulier, a pris, dans notre province, une extension étonnante.

Devant les résultats merveilleux obtenus, les citoyens honnêtes et soucieux de la question économique, tous les bons catholiques doivent s'en réjouir sincèrement.

Par l'économie qu'elle enseigne et fait pratiquer, la Caisse Populaire, outre les services qu'elle peut rendre aux oeuvres plus importantes, contribue puissamment à garder travailleurs et honnêtes tous ceux qui s'adressent à elle, soit pour prêts, soit pour emprunts.

Elle répand autour d'elle, d'abord chez ceux qui sont chargés de la direction ou de la surveillance des opérations, une science économique honnête et chrétienne, qui, peu à peu, par son rayonnement immédiat, contribue à l'enseignement de tous ceux qui sont en relation avec les directeurs ou les actionnaires.

Le bon fonctionnement de la Caisse Populaire suppose et entretient l'honnêteté chrétienne; elle est une oeuvre morale en même temps qu'économique.

Ouvriers syndiqués de tous les centres de la province, devenez des apôtres zélés de la Caisse Populaire.

J.-E.-A. PIN

Liberté...

En douant l'homme de raison, Dieu lui a donné la volonté. C'est elle qui lui permet d'agir. La raison sans la volonté aurait été comme un rayon de soleil froid, impuissant à donner la vie. L'homme privé de volonté aurait été comme un paralytique: toute sa vie n'aurait pu être qu'intérieure, incapable de s'extérioriser. Le progrès lui aurait été refusé, tout comme au chien, au chat, à tous les animaux.

Vous est-il arrivé de penser qu'un animal pût mériter d'être vertueux; qu'il pût avoir des obligations morales? Non. C'est qu'il ne peut vouloir librement. Son instinct ou un dressage habile le contraignent à faire ce qui a parfois l'apparence de l'intelligence, mais qui n'en est point. L'homme seul est libre et parce qu'il a le choix entre deux ou plusieurs choses, il a le pouvoir de vouloir faire ce qu'il désire. Il a une volonté agissante. Plus il est attiré vers ce qui lui paraît bon, plus il veut. Le forcer à faire ce qui n'a pas d'attrait pour lui, le contrarie.

Il me semble donc que le rôle de l'éducation ne soit pas d'imposer à l'enfant un goût de ses parents, une façon de voir de ses maîtres, mais de donner de l'attrait aux choses, piété filiale, par reconnaissance des bienfaits consiste à aider l'enfant à voir, à penser, à se tirer d'affaire par lui-même. Elle réussit en lui démontrant, en lui prouvant que cela lui sera bon de faire ceci ou cela. L'esprit de conservation, de protection, et l'appétit du bien-être, du bonheur font le reste. Un grand éducateur a déjà écrit que le but du travail du maître était d'apprendre à ses élèves à se passer de lui. Il en est de même du rôle des parents: donner la liberté à leurs enfants.

L'égalité des hommes entre eux et la dignité que l'âme donne à chacun d'eux obligent à ce que l'on reconnaisse la liberté à tous les hommes. Nous sommes tous libres, en principe, mais quand le devenons-nous? A vingt et un ans, lors de notre majorité civile? Non. L'âme d'un enfant n'est inférieure à aucune et sa condition d'enfant ne l'assujettit pas nécessairement à ses parents. Comme créature, il est leur égal et ce n'est que par pitié filiale, par reconnaissance des bienfaits reçus, et par nécessité pour la protection de sa personne et de ses droits de citoyen, qu'il leur est soumis. C'est surtout pour soi-même que l'enfant est sous l'autorité de ses parents et non pour eux, car il est des libertés dont il faut le protéger. Ainsi, les parents doivent le garder des maux qui sont nuisibles à son âme, à son corps, et à la société. Il n'est pas permis à l'homme de se nuire dans son être et la liberté, a dit Turgot, est le droit de faire tout ce qui n'est pas contraire au droit d'autrui. C'est ce à quoi les parents et les maîtres doivent veiller, et ils réussissent dans ce devoir moins par la contrainte que par l'attrait qu'ils donnent à la vertu, à la prudence, à la générosité.

Pour réussir à faire agir l'enfant comme il doit agir, il importe donc de le laisser libre, tout en surveillant sa liberté. On a dit que

l'attrait réussit ce que la force ne réussit pas. C'est d'autant plus vrai que l'enfant accomplit, à mesure qu'il devient adulte et qu'il poursuit sa vie, une vocation qui lui est propre. Nous sommes tous différents les uns des autres. C'est donc que chacun de nous a un rôle propre à remplir et que, cela étant, l'éducation que le père ou la mère a reçue ne convient pas nécessairement à leurs enfants. L'éducation doit tendre à l'originalité et celle qui impose à une intelligence une tournure à laquelle elle n'aspire pas naturellement, contraire le bon développement de l'enfant.

Des conclusions pratiques s'imposent et d'abord nous pensons à la vocation de l'enfant. C'est lui qui la perçoit, qui la désire. Ce sera lui qui devra la réaliser en choisissant lui-même le métier ou la profession de son inclination. Il n'y a pas de sots métiers, dit-on, il n'y a que sottes gens. Le choix de l'enfant facilitera d'ailleurs son succès: aimant son travail parce qu'il l'aura librement voulu, satisfaisant un goût personnel, son labeur sera moins pénible et plus profitable. Il y parviendra plus sûrement et il donnera tout son rendement si, depuis toujours, ses parents lui ont donné des chances de se connaître, de savoir ce qu'il peut faire. Il augmentera aussi sa capacité de faire, de produire, d'être utile à la société, si ses parents ont été assez sages pour le laisser librement manifester ses goûts, ses moyens de traduire à sa façon, la vie qui est en lui. La liberté provoque les initiatives et plus celles-ci sont nombreuses, plus l'enfant, développant ses sens et son intelligence, gagnera au contact de la vie. La vie est une expérience. L'enfant a besoin de celle de ses parents, mais la sienne lui est plus profitable. Personne ne niera qu'un enfant débrouillard ait plus de chances de succès que celui qui est timoré, qui a grandi "sous les jupes de sa mère". Il faut donc ne pas douilletter l'enfant, le faire agir par lui-même, lui faire prendre des décisions. Ce sera un entraînement de l'enfant à la vie. Cette initiative qu'on lui donnera découlera d'une vraie liberté éclairée. On rapporte que les Lacédémoniens, peuple qui habitait la Grèce ancienne, développaient l'initiative de leurs enfants en les privant de manger, afin que la nécessité les forçât à inventer quelque habileté, sans laquelle ils ne pouvaient se nourrir convenablement. C'était contraindre ces enfants au vol et ils volaient. Leur initiative s'apprenait à l'école du mal et non à celle de la liberté. Les Lacédémoniens n'avaient pas de la vie, notre idéal chrétien, mais ils savaient l'importance de l'initiative. Elle est en effet un gage de succès et elle ne s'obtient que par la liberté.

L'éducation devra donc comprendre une large mesure de liberté, les parents prenant garde toutefois de faire de leurs enfants, de petits maîtres, de petits tyrans, par une incompréhension de leurs devoirs. J'ai parlé d'une liberté éclairée, mais non aveuglante. Le vrai est dans le bon sens.

Lucien GROTHE,
de l'Ecole des Parents.

PLateau 5151

ACHETER CHEZ

DUPUIS

C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny
et St-Christophe

Constitution et Procès-Verbal

Nous portons à l'attention de tous les syndiqués que le Service de Librairie de la C.T.C.C., 1231 est de Montigny, tient à leur disposition les ouvrages suivants:

Constitution de la C.T.-C.C., \$0.10 l'unité; Procès-Verbal du Congrès de 1941, \$1.00 l'unité.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTREAL

LUCIEN GROTHÉ

AVOCAT ET PROCUREUR

10 est, St-Jacques, Montréal

Harbour 0138

Nos Industries de guerre

ONT GRAND BESOIN DE VOS VIEUX CLICHES!

Pour tous renseignements adressez-vous à

La Photogravure Nationale Limitée

282 ouest, rue Ontario, Montréal

Téléphone: BELair 3984

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

La maladie chez l'ouvrier

Nous avons vu que l'hôpital n'est qu'un palliatif, qu'un bien maigre soulagement pour l'ouvrier atteint de maladie. L'hôpital n'est pas le remède souverain pour les classes laborieuses, pour la masse de nos ouvriers.

Abordons, si vous le voulez bien, la deuxième ressource: **les épargnes...**

La théorie nous apparaît assez belle, mais l'est-elle en réalité?

Examinons quelque peu ce qui se passe autour de nous: on gagne plus qu'on ne dépense dans la bonne santé, on garde le surplus qui sert pour le temps de maladie. Tous nous trouvons cela très juste même très naturel... quand on a des épargnes; mais qui donc en a?

Qui gagne assez, en temps normal — cela est dit pour exclure le temps de guerre où l'ouvrage est plus abondant et les salaires à un niveau un peu plus élevé —, qui exerce assez d'empire sur lui-même pour en faire?

Si les ouvriers qui me font l'honneur de me lire, qui ont des livrets de banque ou de la Caisse populaire, étaient priés d'exhiber leurs livrets, on verrait que nous tenons presque tous à ne pas nous vanter de nos richesses.

Je comprends que des propriétaires, des rentiers, certaines catégories d'employés, des industriels, des marchands mettent à la caisse d'épargne; mais des ouvriers, des ouvriers de notre province! Comment voulez-vous qu'ils s'y prennent quand ils ont de la famille, le plus souvent nombreuse?

Savez-vous qu'en tenant compte des jours de chômage saisonnier, des jours de fêtes religieuses ou civiles (légal) et des jours de repos nécessaires, etc., en temps normal, l'ouvrier ne gagne pas, en moyenne, plus de quatre-vingt-dix sous par jour.

Et avec cela il faut se nourrir, s'entretenir, se loger, soi et les siens. Et le pain, le bois, le loyer sont chers et les besoins sont nombreux, et les occasions de dépenser se présentent en foule.

Aussi, pour celui qui étudie les hommes et les choses, l'épargne ne suffit pas aux maladies.

Il faut donc recourir à une autre ressource, nous avons mentionné: les emprunts... Trouve-t-on toujours à emprunter? Il y a bien ces prêteurs sur gage qui exigent comme garantie le dépôt d'un souvenir précieux, d'un bijou de grande valeur, d'un manteau de fourrure, quand ce n'est pas un meuble... ou l'anneau de mariage...

Quelle désolation pour la famille du malade, et quelle détresse!

Puis la santé revenue, il faut aller reprendre les objets déposés et il arrive souvent que la gêne est telle qu'on ne le peut pas; et alors, cet emprunt n'a fait que creuser davantage la ruine de l'ouvrier.

Il y a encore les amis à qui on peut s'adresser en toute confiance. Des amis, on en trouve de nombreux quand, avec eux on dépense, on va au théâtre, en voyage de plaisir, mais quand on leur demande une aide, un service, ils ne sont plus là, ils ne vous reconnaissent même pas. Si, par hasard, un ami a consenti à prêter disons cinquante dollars, il faut quand même songer à rendre. Comment faire pour rendre avec 90 sous par jour? Que reste-t-il après avoir nourri, logé, entretenu avec cela cinq ou six personnes?

Ainsi, pour remédier aux maladies parmi les ouvriers, il faut autre chose que des emprunts, des hôpitaux, des livrets de caisse d'épargne...

(à suivre)

J.-E.-A. PIN

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE F. X. BROLET

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Ateliers de Mécanique Générale e Fonderie

Acier, Fonte, Cuivre et Aluminium

TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,
Ministre

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

J. O'Connell MAHER,
Directeur des Services.

Les employés des filatures de la Dominion Textile gagnent, actuellement, 27.9 pour cent, par heure, de plus que lors de notre entrée en guerre, —

Bien que

Nos taxes soient seize fois plus élevées qu'en 1939,

Bien que

Le coton brut nous coûte actuellement 70 pour cent plus cher qu'il nous coûtait cette année-là,

Bien que

Nos prix de vente au public consommateur aient été rabaisés au niveau de ceux de février 1941, en conformité avec la politique nationale du contrôle des prix.

DOMINION TEXTILE COMPANY
LIMITED

Ouvriers, abonnez-vous à votre journal; vous lui aiderez ainsi à mieux défendre vos intérêts.

Rôle important de l'organisation professionnelle des Employés de Bureau

Plusieurs parmi nous se demanderont peut-être : mais est-ce nécessaire que les employés de bureaux se groupent en association professionnelle? Voici la réponse : non seulement c'est nécessaire, mais des employés catholiques sont obligés en conscience de faire ce qui est humainement possible pour devenir membres de leur association professionnelle. Nous en entendons qui pensent intérieurement : "ça c'est un peu fort;" à ceux-là nous répondront par le passage suivant qui se trouve dans "La Doctrine Sociale de l'Eglise", par le Rév. Père G.-C. Rutten, O.P., à la page vingt :

"Quant aux directives promulguées dans une Encyclique, bien qu'elles ne soient pas infaillibles, elles obligent cependant en conscience, parce que tout catholique doit au détenteur de la suprême juridiction sur l'Eglise universelle une soumission qui ne comporte pas de restriction ni de réserve."

Et maintenant, allons voir ce que nous dit le paragraphe trente-cinq (35) de l'Encyclique Quadragesimo Anno :

"35. En ce qui concerne la création de ces associations, l'Encyclique Rerum Novarum observait fort à propos : qu'on doit organiser et gouverner les groupements professionnels de façon qu'ils fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre par la voie la plus commode et la plus courte

le but qui est proposé et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible, pour chacun, des biens du corps, de l'esprit et de la famille; il est clair cependant qu'il faut avoir en vue le perfectionnement moral et religieux comme l'objet principal; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés. En effet, la religion ainsi constituée comme fondement de toutes les lois sociales, il n'est pas difficile de déterminer les relations mutuelles à établir entre les membres pour obtenir la paix et la prospérité de la société."

Et pour conclure, voici la dernière phrase du paragraphe quarante-deux (42) du même document :

Qui ferait peu de cas de cette Encyclique et de sa commémoration solennelle, montrerait qu'il méprise ce qu'il ignore ou ne comprend pas ce qu'il connaît à moitié, ou, s'il comprend, mérite de se voir jeter à la face son injustice et son ingratitude."

A nous, les employés de bureaux d'aujourd'hui, de conclure maintenant. Si les employés de bureaux d'il y a dix, vingt ou quarante ans ont remis à plus tard l'organisation de leur profession, nous les employés de bureaux d'aujourd'hui, avec ceux d'il y a dix, vingt et même quarante ans, nous sommes déterminés à continuer l'oeuvre de l'organisation de notre belle profession qui est commencée à Québec depuis à

peine trois ans; parce que nous voulons nous conformer à la doctrine sociale de l'Eglise, parce que nous savons, nous, qu'il faut à l'homme l'aisance nécessaire pour que son esprit se développe normalement et que c'est par l'organisation de notre profession, qui est notre gagne-pain, que nous nous procurerons cette aisance nécessaire, parce que nous voulons que notre profession soit respectée, parce que nous voulons mettre de l'ordre dans notre profession, parce nous voulons nous aimer les uns les autres et que l'amour est la force qui unit, parce que nous voulons que la justice et la charité règlent directement nos efforts avec autrui, enfin, parce que l'Eglise veut que l'association professionnelle soit un instrument de concorde et de paix.

L'Association Professionnelle des Employés de Bureaux de la Province de Québec, Inc.

Par : J.-Charles MOREL, Directeur.

A travers les journaux...

(Suite de la page 2)

Le gouvernement dépense tant pour la guerre; si les taxes de guerre ne couvrent pas les frais, le gouvernement est dans une situation de déflation.

D'un autre côté, cet écart est un pouvoir d'achat aux mains du public pour des marchandises et des services civils. Ce pouvoir d'achat (appelons-le surplus inflationnaire) ajouté à celui que crée la production des marchandises et services non militaires, confère un surplus qui sera probablement consacré

à payer les marchandises non militaires plus cher qu'elles n'ont coûté: d'où inflation. Or, l'inflation est généralement considérée comme dangereuse.

Pour y obvier, les gouvernements recourent à des barrières: contrôle des prix et rationnement. Mais ce ne sont que faibles barrières contre le jeu de forces vigoureuses. C'est pourquoi il faut engager les populations, les "consommateurs" de la guerre, à contribuer le plus possible. L'augmentation des taxes, l'institution de nouvelles taxes ne suffisent pas à rétablir l'équilibre.

Les solutions les plus fréquemment proposées sont: (1) la taxe de vente fédérale (mais en élevant les prix, elle ressemble à l'inflation); (2) l'épargne obligatoire (compulsory savings scheme) qui comporte: une taxe sur les salaires (un moyen d'augmenter les paiements courants pour les dépenses courantes de guerre) et un système de ristourne (rewards) qui rendra cette taxe de guerre acceptable du public, (ce bénéfice futur lui est moins intangible que ceux conférés par le fait de savoir que l'inflation a été évitée). Ces projets sont d'autant plus intéressants qu'ils couvrent des objectifs d'après-guerre qu'on peut envisager dès maintenant.

Pour que ne se relâche pas le pouvoir d'achat, le mécanisme gouvernemental, après la guerre, rendra par versements les économies.

Toutefois, si le premier versement est fait immédiatement après la cessation des hostilités, il assurera un pouvoir d'achat aux chômeurs, mais il augmentera singulièrement les revenus des gens encore au travail et affranchis de toutes les taxes de guerre. Ce qui pourrait provo-

quer une inflation aussi nuisible alors qu'aujourd'hui.

La taxe sur les salaires pourrait constituer un fonds où le chômeur d'après-guerre pourra puiser jusqu'à épuisement. Les versements seraient faits en temps et lieux selon les besoins. Le projet s'appuierait sur une institution déjà existante. Le gouvernement aurait intérêt à maintenir les gens au travail. Au lieu d'être payés pour ne rien faire, des hommes seraient peut-être au service du public.

Il se pourrait que le public soit mécontent du système parce qu'il y serait forcé, parce qu'il ne pourrait jouir d'une épargne sans chômer.

Le projet mis sur une base d'assurance-chômage serait une amplification de l'assurance-chômage actuelle. Mais quel sera le chômage après la guerre? quels bénéfices faudra-t-il verser?

A tout événement, plus les demandes de paiements seront considérables, plus le gouvernement sera pressé d'enrayer le chômage dès son apparition.

Lyle C. Fitch, The Unemployment Insurance System as a Solution to War and Post-War Problems, Political Science Quarterly, Vol. LVII, (sept., 1942), 338-352.

Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis MONTREAL

TÉL. AMherst 5544 - CHerrier 0376

CLairval 7902

Aquila Lapointe

ASSURANCES

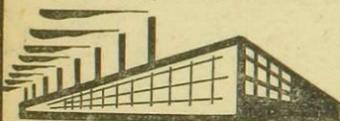
4466, rue LaFontaine

Maisonneuve Montréal

NOS VÉHICULES MILITAIRES

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'AUTOMOBILE

OCCUPE UNE SUPERFICIE



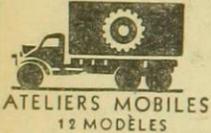
De Plus De 5,000,000 De Pieds Carrés

EMPLOIE



30,000 HOMMES

CONSTRUIT PLUS DE 100 MODELES DE VOITURES MILITAIRES



ATELIERS MOBILES 12 MODELES



VÉHICULES T.S.F. 3 MODELES



AMBULANCES 4 MODELES



VOITURES INCENDIES 3 MODELES TRANSPORTS UNIVERSELS

TRANSPORTS D'EFFECTIFS ET DE MUNITIONS



TRACTEURS D'ARTILLERIE

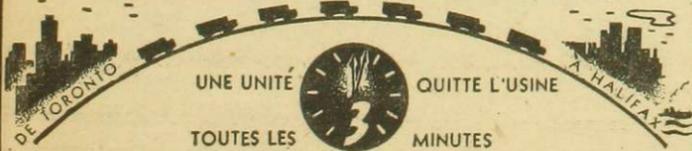


AUXILIAIRES, GRUES, ETC.



90 MODELES

PLACÉS L'UN DEVANT L'AUTRE, EN DROITE LIGNE, LES UNITÉS LIVRÉES JUSQU'ICI FORMERAIENT UNE COLONNE



UNE UNITÉ QUITTE L'USINE TOUTES LES 3 MINUTES

EN SERVICE SUR TOUS LES FRONTS



Mise en garde aux ouvriers... (Suite de la 1ère page)

cédement à une requête adressée par une partie intéressée à Ottawa pour instituer une commission d'enquête et d'arbitrage; mais même à l'occasion d'un vote qu'Ottawa peut alors ordonner à la suite d'une telle requête, afin de savoir si l'organisation requérante a des griefs fondés et représente le sentiment majoritaire des employés.

Bien qu'il n'y soit pas obligé, si l'employeur consent à négocier avec une organisation majoritaire adverse, réclamons en tout temps notre place à la table de négociation, notre droit, pour le moins, à devenir cosignataire de la même entente. Faisons mieux: adres-

sons nos réclamations au Gouvernement et à l'employeur dès la nouvelle qu'un vote sera pris.

Défendons nos droits.

Conservons nos positions.

Ne laissons pas l'iniquité se perpétrer.

La guerre ne doit pas être le tombeau de notre mouvement.

Au contraire, la C.T.C.C. est née pour vivre et elle vivra...

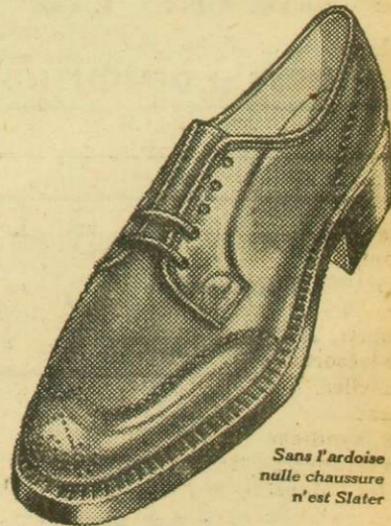
SI NOUS LE VOULONS! Alfred CHARPENTIER

La défiance est un des principaux obstacles à la bonne entente entre ouvriers et patrons, c'est elle qui souvent empêche des mouvements et des projets susceptibles d'améliorer la condition sociale et économique de l'ouvrier ou de stimuler le sens social du patron.



SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES



Sans l'ardoise nulle chaussure n'est Slater

Leur confort fait désirer que les Slater, qui durent longtemps, soient inusables.

Les activités de nos Syndicats

par J.-E.-A. PIN

L'organe officiel de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada met à la disposition des syndicats une page pour la publication des activités de chaque syndicat, soit-il le plus petit. Il n'est pas besoin d'ajouter que les conseils centraux et les fédérations trouveront toujours une très généreuse collaboration de notre part.

Chaque syndiqué de tous les centres de la province est intéressé et doit l'être à connaître ce qui se passe dans chaque groupement des syndicats catholiques comme aussi les amis de ces derniers doivent être à même d'être bien renseignés. Mentionnons ici ce que les officiers doivent faire pour bénéficier de la publicité du journal "Le Travail et la Vie Syndicale".

- 1.—Les communiqués, écrits sur un seul côté du feuillet, doivent être adressés comme suit: J.-E.-A. Pin, "Le Travail et la Vie Syndicale", 1231 rue de Montigny est, Montréal;
- 2.—Ecrire lisiblement à l'encre ou mieux à la machine à écrire;
- 3.—Les communiqués, sauf cas particulier, ne doivent pas dépasser vingt (20) lignes de la machine à écrire;
- 4.—Tous les communiqués doivent être signés d'un nom responsable, et ce pour référence au besoin;
- 5.—Les communiqués doivent comprendre: résultat des élections des officiers, rapport succinct des assemblées des divers groupements, fêtes ou autres activités intéressantes.
- 6.—Les communiqués nous doivent parvenir avant le dix (10) de chaque mois pour publication dans le journal du mois de l'envoi.
- 7.—Nous comptons que tous les syndicats, conseils centraux et fédérations voudront bénéficier de cette publicité, car c'est l'ensemble du mouvement qui en profitera.

Commis quincailliers

Au cours de son assemblée annuelle, le Syndicat des commis-quincailliers de Québec a procédé comme suit à l'élection de ses officiers: président, Omer Fortier, 8e terme; vice-président, Charles Bussières; secrétaire, Paul-Emile Fortier; trésorier, Albert Breton; assistant-trésorier, Ernest Vidal; vérificateur, Edgar Turgeon; sentinelle, Eugène Verreault.

Le syndicat marche avec vaillance dans la voie de progrès de plus en plus bénéficiales aux membres.

Anniversaire des gantiers

Le Syndicat national catholique des gantiers de Montréal a célébré avec éclat le dixième anniversaire de sa fondation, le mois dernier, sous la présidence de M. Z. Lamoureux. Cette fête, qui eut lieu à la salle Rialto, réunissait plusieurs centaines de personnes.

Un programme attrayant avait été préparé par le comité d'organisation qui se composait comme suit: MM. Z. Lamoureux, Georges Saint-Pierre, Ernest Gravel et E. Loiseau, et son exécution a donné la plus complète satisfaction à l'assistance.

MM. Roméo Bellemare, actuellement président de la Fédération des gantiers, F. Dussault, Geo. St-Pierre et Ernest Loiseau, officiers fondateurs du syndicat, étaient présents à cette fête.

Le syndicat des gantiers jouit actuellement d'une convention collective de travail souvent citée comme modèle. Elle est basée sur le salaire à la pièce. La plus parfaite collaboration existe entre les employeurs et leurs employés des deux sexes.

Employés de la fourrure

M. Hector Poitras, employé de la Compagnie Paquet, a été élu président du Syndicat national catholique de la fourrure de Québec, Inc., au cours des élections tenues récemment.

Les autres officiers sont les suivants: vice-président, Gabriel Chamberland; secrétaire-archiviste, Paul Corbeil; secrétaire-financier, Joseph Pouliot; secrétaire-trésorier, Léo L'Heureux; sentinelles, Roland Bérubé et P. Leclerc.

Ce syndicat continue avec persévérance sa tâche de défendre les intérêts professionnels de ses membres comme aussi de maintenir les relations du meilleur aloi avec tous les employeurs.

Les tanneurs-corroyeurs

Les élections générales des

officiers du Syndicat des tanneurs-corroyeurs de Montréal, Inc., récemment tenues à l'édifice syndical, avaient suscité beaucoup d'intérêt parmi les membres.

M. Ernest St-Amand, agent d'affaires, présida l'élection et il était assisté de M. Choquette.

Les officiers élus sont les suivants pour le terme 1942-43: président, A. Beauchemin; 1er vice-président, E. Provost; 2e vice-président, A. Patenaude; secrétaire et correspondant, R. Rocheleau; secrétaire-financier et trésorier, A. Riendeau; sentinelle, A. Bégin; auditeurs: F. Chaput, F. Bourgeon, R. Ricard et E. Provost.

Il y eut ensuite quelques remarques par les nouveaux élus et les anciens qui tous ont reconnu les avantages d'un syndicat numériquement fort et ils ont insisté sur la nécessité d'un travail persévérant ayant pour but l'enrôlement des autres tanneurs-corroyeurs dans le syndicat.

Officiers des monteurs

La Section des monteurs de l'Union protectrice des travailleurs en chaussures de Québec a procédé comme suit à l'élection de ses officiers: président, Alphonse Roberge; vice-président, Gérard Ruel; secrétaire, Eugène Rancourt; assistant-secrétaire, Arthur Hamel; trésorier, Marcel Lemieux; assistant-trésorier, Léo Bédard; sentinelle, Trefflé Roy. Délégués à l'exécutif: MM. A. Roberge, G. Ruel, A. Hamel, L. Bédard et R. Garant. Délégués au conseil général: MM. A. Roberge, G. Ruel, A. Hamel, L. Bédard, T. Roy et U. Boivin.

Les tailleurs de cuir

Les officiers suivants ont été élus à l'assemblée générale annuelle de la Section des tailleurs de cuir de l'Union protectrice des travailleurs en chaussures de Québec: président, Joseph Gosselin; vice-président, Jean Cayer; secrétaire, Francis Hamel; assistant-secrétaire, Odilon Duchesneau; trésorier, Wilfrid Labbé; assistant-trésorier, Napoléon Thivierge. Délégués au conseil général: MM. J. Gosselin, J. Cayer, F. Hamel, W. Labbé, R.-C. Dupuis, A. Dupuis et A. Frédéric. Délégués à l'exécutif: MM. J. Gosselin, J. Cayer, F. Hamel, W. Labbé et L. Marchand. M. l'abbé A. Ouellet, aumônier, était présent.

Les employés de tramways

Le Syndicat des employés de tramways de Montréal a fait,

comme suit, le choix de ses officiers pour le prochain terme: président, J.-A. Chagnon; vice-président, Pierre Bellefleur; secrétaire-archiviste, Armand Roy; secrétaire-financier, Philippe Girard; secrétaire-trésorier, Armand Bergeron; sentinelle, J.-A. Meloche.

Représentants: Emile Brabant, Saint-Paul; Joseph Brault, Youville; Adélar Charbonneau, Remises; Albert Dufort, commis: W.-Arthur Gilbert, St-Denis; Georges Jetté, Saint-Henri; Sylvio Laroche, Mont-Royal; Charlemagne Messier, Hochelaga; Emile Touchette, garages; J. A. Mercier, Montreal-Est.

Section des chauffeurs d'autobus: président, Osiás Dulude; vice-président, Hubert Giroux; secrétaire, Roméo Denis.

Le Syndicat du corset

Au cours de l'assemblée générale annuelle du Syndicat de l'industrie du corset, les membres eurent à procéder à l'élection de leurs officiers pour le prochain terme. Le résultat fut le suivant: présidente, Mlle Bernadette Lachance; vice-présidente, Mlle Marie-Anne Lavalée; secrétaire, Mlle Marguerite Thivierge; trésorière, Mlle Yvonne Denoncourt.

C'est M. Lauréat Morency, du Comité d'organisation des Syndicats catholiques de Québec, qui présida l'élection et qui procéda à l'installation des nouvelles élues.

Les syndiqués de Chicoutimi

A son assemblée régulière tenue le 11 octobre, le conseil central diocésain vota un octroi de \$10 à la IIIe session de formation sociale qui aura lieu à Chicoutimi, les 22, 23, 24 et 25 octobre prochains, et invita les délégués ainsi que tous les officiers de ses syndicats affiliés à suivre ces assises. A la demande d'une coopérative de consommation, il appuya par une résolution la "Glaneuse", coopérative de consommation de Jonquière, dans ses démarches auprès de l'hon. P.-E. Côté, ministre des Terres et Forêts, pour l'obtention de limites à bois de sciage et de chauffage. Le conseil central appuya les conseils de la construction de Chicoutimi, Jonquière et Saint-Joseph d'Alma, auprès du conseil régional du travail dans leur demande de boni de vie chère de 5c l'heure aux salaires basiques du décret 1743, couvrant l'industrie de la construction. Une résolution de remerciements fut adoptée à l'endroit du Rév. curé de Saint-Dominique de Jonquière pour l'aide généreuse qu'il a accordée au conseil central, lors de la célébration de la fête du travail. Le conseil central ainsi que tous ses syndicats affiliés demanderont aux honorables ministres King et Saint-Laurent de ne pas lever le ban au parti communiste du Canada. La charge d'organisateur propagandiste du conseil central diocésain, restée sur la table depuis quelques mois, fut confiée à M. René Harmégnies de Saint-Joseph d'Alma et l'exécutif dudit conseil fut chargé de préparer le programme d'organisation.

LE SECRETAIRE

Nouveaux officiers

Le Syndicat catholique natio-

nal du textile de Montmagny vient de procéder à l'élection de ses officiers avec le résultat suivant: président, Paul-René Gagnon; vice-président, Léon Gaudreau; secrétaire-trésorier, Léopold Cot; secrétaire-financier, Georges Marois; secrétaire-archiviste, Paul-Emile Paris, rue Saint-Pierre, Montmagny. Directeurs: MM. Léopold Gaudreau, Roch Gaudreau, Roch Laberge, Germain Laberge, Henri Marois, sentinelle, Armand Robin.

Dans la région de Rimouski

Le mouvement syndical prend de plus en plus d'ampleur à Rimouski. On sait que le syndicalisme n'existait pas dans le diocèse l'an dernier et que ce n'est qu'à la suite de la grève qui a éclaté aux moulins de la Cie Price Brothers que le mouvement syndical a pris naissance, pour faire éclore dans quelques mois quatre groupements syndicaux qui sont: Syndicat de l'industrie du bois; Syndicat des métiers de la construction; Syndicat des employés du commerce, tous trois de Rimouski, et le Syndicat de l'industrie du bois de Priceville, comté de Matane. Depuis le 23 octobre, un nouveau syndicat a été fondé dans le diocèse: celui de Luceville.

Les employés de nos deux moulins ont eu l'avantage de bénéficier, au cours de l'année, grâce aux activités du syndicat, d'augmentations substantielles de salaires. Les employés de la Cie Price ont eu en septembre 1941, une forte augmentation de salaires et viennent d'obtenir encore cette année une autre augmentation de salaires par le temps et demi pour le travail supplémentaire.

Les employés de la Perelle Lumber n'ont pas été moins chanceux, puisque le 13 juin 1942, ils avaient l'avantage d'avoir la même échelle de salaires que chez Price, avec, dans certains cas, un salaire supérieur.

Le 9 octobre 1942 était pour nous tous un jour de grande joie, car c'est en ce jour que fut signée avec la Cie Price notre belle convention collective, une des plus belles de la province de Québec, comme répercussion de la grande victoire que nous avons obtenue lors du vote pour savoir quelle était l'union majoritaire à Rimouski. La Cie Price a reconnu notre syndicat de l'industrie du bois comme le seul agent de négociation avec elle. La compagnie a même été plus loin, car elle nous a accordé en pratique l'atelier fermé et le gérant local, M. A. Murray, qui est très sympathique, n'a rien négligé pour que tous ses employés fassent partie de notre syndicat.

Durant l'année, la si importante question de la carte de compétence fut étudiée, et c'est le 31 mai que 93 pour 100 des ouvriers ont voté en faveur de cette carte. Le 3 août, la Gazette Officielle de Québec nous apprenait que le ministère du Travail nous accordait la carte de compétence obligatoire. Depuis, plus de 80 cartes fut émises et sont en force.

Les syndicats de la région de Rimouski sont très reconnaissants à M. Lauréat Morency, secrétaire du Comité d'organisation du Conseil général des syndicats catholiques de Québec, pour le zèle ardent qu'il déploie sans cesse en faveur du mouvement syndical de notre diocèse, (Communiqué)

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR

JULIEN & JULIEN

Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT ET PROCUREUR

DUGUAY, GARNEAU & CARRIGNAN

276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal



GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises
Costumes pour le sport,
etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

ENCOURAGEZ NOS
ANNONCEURS

Le service social industriel

Par Emile BOUVIER, S.J.

(suite du mois dernier)

Léon Harmel avait bien pénétré cette psychologie de l'ouvrier. C'est pourquoi, il introduisit dans ses usines du Val-des-Bois un système de double autorité: l'autorité supérieure dont la juridiction s'exerce dans le domaine moral et technique et l'autorité secondaire qu'il délègue aux ouvriers en leur facilitant l'organisation par eux-mêmes d'oeuvres sociales telles que assurances, caisses d'épargne, coopératives. Evidemment, cette réforme suppose une élite ouvrière. Léon Harmel forma lui-même son conseil de contremaîtres et substitua à la formule paternaliste la formule de collaboration ouvrière.

Enfin, le service social exerce son action dans l'éducation de l'ouvrier et du patron. Par là, il manifeste son caractère vraiment social. Education par la bibliothèque, utilisation des loisirs, établissement de cours de religion, étude du mouvement ouvrier et des relations industrielles.

C'est à l'**auxiliaire social** que revient la tâche d'appliquer cet immense programme. La France, la Belgique et la Suisse lui donne un nom plus significatif: le **surintendant d'usine**. Si le petit patron peut remplir lui-même cette tâche, le patron de l'entreprise moyenne et encore plus le grand industriel, plus absorbés par la direction et les relations extérieures, doivent compter sur l'**auxiliaire social**. De même que la structure technique de l'usine compte ses ingénieurs, ses mécaniciens, ses contremaîtres, la structure sociale de l'usine devrait avoir ses surintendants ou surintendantes soigneusement choisis et préparés par une formation technique et sociale spécialisée. A titre d'exemple, examinons un peu le rôle d'une surintendante. Elle a son bureau à l'usine; sa porte reste toujours ouverte. Sympathique, avenante et populaire, elle connaît par coeur l'ouvrier et l'ouvrière. Elle contrôle l'embauchage. Les blessés au travail recourent à elle; elle met au point ses fiches médicales: elle suit le progrès de l'apprenti. Tantôt elle rétablit un budget, tantôt elle rédige le journal d'usine. Dans une autre entreprise, la surintendante s'occupe des vestiaires, des cantines, des douches. Voici la famille d'un ouvrier dans une situation critique: l'**auxiliaire** lui apporte son sourire et son assistance. Elle favorise l'épargne, la prévoyance; elle voit à l'organisation des caisses et veille à l'organisation des sports et des amusements.

S'il existe une salle de repos, une cantine, une garderie, une société de secours, une coopérative, une société dramatique, des cours ménagers, la surintendante, dans une certaine mesure, anime, encourage et soutient toutes ces initiatives. Bref, son métier consiste à semer de la bonne humeur à l'usine; elle crée un esprit de confiance et de famille; elle aplanit les difficultés, elle devient l'intermédiaire judicieuse, compétente et désintéressée entre la

direction, les ouvriers et les ouvrières.

Comment expliquer la réaction favorable des industriels en face d'un service social qui cela va sans dire suppose de forts déboursés? Il faut payer les surintendantes, l'organisation des services, etc. C'est que les industriels, qui hier encore croyaient trop coûteux de créer dans l'usine une atmosphère plus humaine et plus chrétienne, commencent à comprendre la valeur même financière et industrielle des conseils du Pape et de l'Eglise.

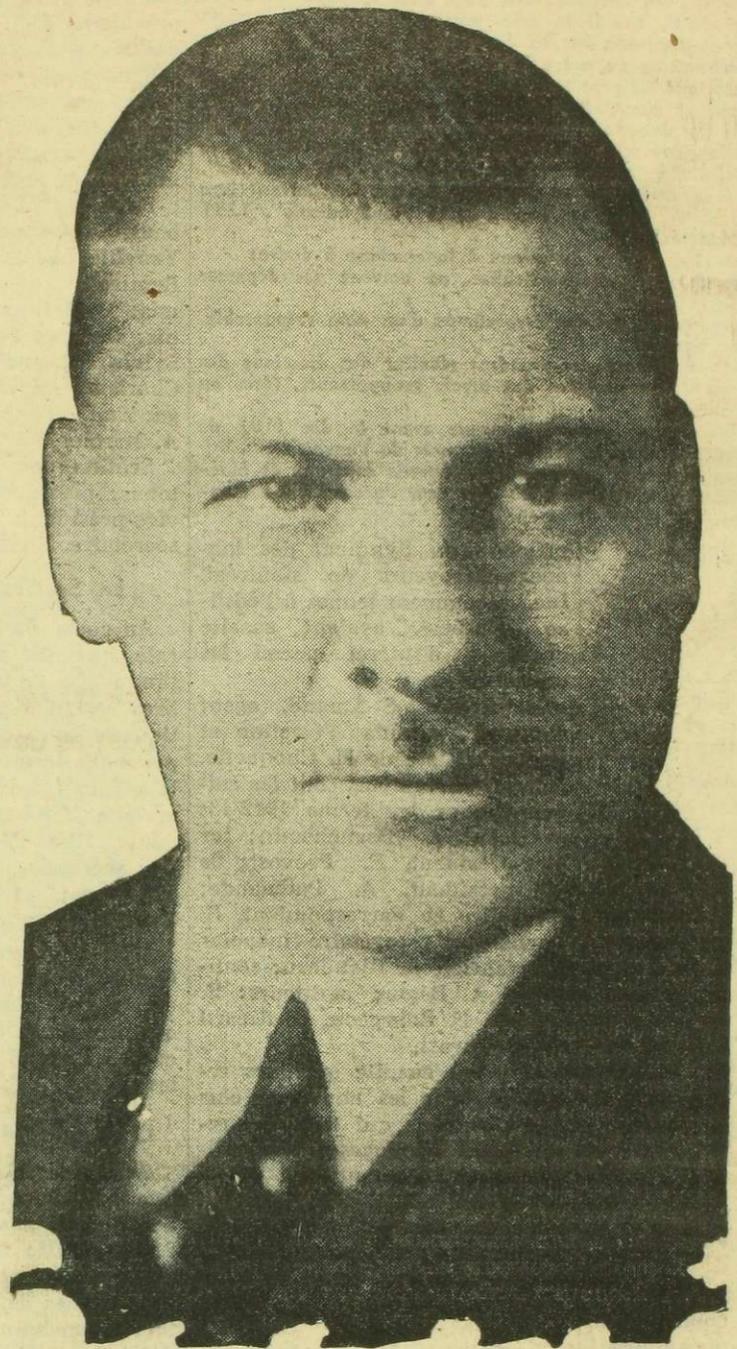
Le service social, par le dépistage des maladies et par une surveillance sanitaire des ateliers, évite d'innombrables pertes de temps. De plus en créant dans l'usine un climat de gaieté, il diminue chez les travailleurs la neurasthénie, la fatigue et le mécontentement contre la machine. Il économise aussi beaucoup de temps, par un choix plus sévère exercé sur l'embauchage et une meilleure utilisation du personnel. Le service peut se charger des nombreuses démarches que doivent faire les ouvriers auprès d'avocats, de médecins, de bureaux du gouvernement et qui occasionnent autant d'absences et de pertes de temps et d'argent.

Le service social industriel évite du gaspillage. Combien d'ouvriers se négligent dans l'utilisation de la matière première, de l'outillage, parce qu'ils sont distraits, troublés, inquiétés par quelque problème personnel ou familial? Combien d'ouvriers, dès qu'on leur propose un changement de besogne, redoublent d'attention, donnent un meilleur rendement et protègent l'outillage? D'une façon générale, le service social industriel assure un meilleur rendement à l'usine, en créant une atmosphère favorable à la collaboration et au travail.

Ainsi s'explique le succès du service social industriel en Angleterre, en France, en Allemagne et aux Etats-Unis. Parmi les établissements européens renommés pour leur service social, mentionnons le Val-des-Bois, les mines domaniales françaises de la Sarre, les usines Bata, les établissements Siemens, les mines de Lens, la société norvégienne de l'Azote.

Le véritable esprit qui doit animer le service social industriel doit jaillir d'un sentiment plus profond: le souci d'humaniser et de christianiser l'usine. La plus éloquente réalisation du vrai service social industriel dans la province de Québec se trouve à la compagnie **St. John's Silk** de Saint-Jean. Un esprit social et profondément chrétien a présidé à l'organisation de ce service. Si nos usines de guerre suivaient ce modèle, nous n'aurions pas à déplorer les conséquences néfastes, morales et physiques, qui affectent une grande partie de notre population ouvrière. Il est temps que les industriels entrent franchement dans le mouvement. A leur tour, les Syndicats catholiques pourront, grâce à cette formule, renouveler et rajeunir l'action syndicale.

Votez pour ADHEMAR RAYNAULT CANDIDAT A LA MAIRIE



Citoyens de Montréal

Chacun admet que Monsieur Adhémar Raynault, à la mairie de Montréal, a très fidèlement interprété le désir de ses concitoyens:

en représentant dignement notre ville en toutes occasions;
en se tenant en dehors de toutes partisanneries politiques;
en observant rigoureusement les lois de l'équité à l'égard de tous;

en s'attachant particulièrement aux oeuvres de bien-être destinées à alléger la misère des dépourvus auxquels il s'est toujours intéressé: se rappelant ses pénibles et modestes débuts de carrière;

en mettant à profit, pour le bien de ses concitoyens et le renom de sa ville, le savoir que son goût de l'étude lui a procuré;

en se faisant le collaborateur, quand ce n'était le promoteur, de tous les mouvements destinés à accroître le prestige moral, économique, artistique et social de notre métropole.

Il est facile de conclure que nous devons à notre maire actuel, non seulement de le réélire, mais de lui donner l'appui d'une forte majorité afin de démontrer que notre population sait reconnaître la valeur d'une conduite digne, du respect de la parole donnée, de la conscience des responsabilités et de tous les autres attributs qui ont fait la popularité justement méritée du maire Raynault.

NE PRENONS PAS DE RISQUE, REELISONS ADHEMAR RAYNAULT.

Le Comité d'organisation d'Adhémar Raynault.